



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

26 octobre 2021 – 18h30

Etaient présents : Richard SLEIZAK, Patrick ROQUES, Stéphane ALARY, Valérie VALAT, Jérôme AMALRIC, Gilbert BASCOUL, Maëva CANAC, Sophie CANTALOUBE, Sébastien CHAMPION, Cécile NOUAL, Guy ROULIN, Roselyne VUAGNAT.

Etaient excusés : Sylvie PRIVAT, Sandra SAUSSOL, Jean Louis FRANJEAU

Date des convocations : 20 octobre 2021

Mme CANTALOUBE Sophie a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance précédente du 13 septembre 2021, M. le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

1. DCM révision tarif cantine au 1er janvier 2022

M. le maire expose au Conseil municipal que le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, lors de sa séance du 21 octobre 2021, a proposé la révision du tarif de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2022.

Le nouveau tarif serait : 4.10 € le repas, soit une augmentation de 2.50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la révision du tarif de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2022 et fixe le prix du repas à 4.10 €.

2. DCM révision tarif redevance assainissement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs en vigueur concernant la redevance d'assainissement n'ont pas été révisés :

depuis avril 2015 concernant l'abonnement ;

depuis décembre 2018 concernant la part variable.

Il rappelle les tarifs en vigueur : 42 € / an concernant l'abonnement et 0.65 € / m3 d'eau consommée.

Il propose de relever le montant de la part fixe (abonnement) à 43 € /an et de relever à 0.70 € / m3 d'eau consommée la part variable.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la révision du tarif de la redevance assainissement à compter de janvier 2022, soit : 43 € /an pour l'abonnement et 0.70 € / m3 pour la part variable.

3. DCM Travaux parvis collégiale et demandes de subventions

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux s'élève à 3 900 €, selon le devis reçu de « l'Association des amis du château de Montaigut ». Ce projet est validé par les Bâtiments de France. Il pourrait être financé selon le plan de financement suivant :

40% de subvention du Ministère de la culture = 1560 €

20% de subvention du Conseil départemental = 780 €

40% en autofinancement et/ou dons = 1560 €

Pour la partie Don de l'autofinancement des renseignements seront pris prochainement pour voir comment cela peut être encadré par l'Association du Patrimoine.

4. DCM réponse à demande d'achat de la maison Bernat

M. le maire expose au Conseil municipal la demande d'acquisition du bâtiment « Maison Bernat » présentée par M. et Mme FESQUET Patrick.

Une réflexion va être menée afin de pouvoir donner une réponse à cette demande.

En effet, il est nécessaire au préalable, de faire estimer le bien, ainsi que le montant des travaux visant à rénover cette construction. Il faut aussi se renseigner et voir s'il existe des solutions alternatives à proposer à TELECOM et à la POSTE qui utilisent actuellement ces locaux. Nous allons donc informer M. FESQUET qu'une réflexion est en cours et que nous leur apporterons une réponse dans les semaines à venir. Nous leur proposerons également de venir exposer leur projet lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

5. DCM virement de crédits :

M. le maire revient sur les travaux prévus entre chez Monsieur CHAMPION et Mme CAUMETTE, relatif aux réseaux d'eaux usées. Ils ont commencé et il a été décidé de rajouter le pluvial dans le chantier (d'un montant de 7 930 € ttc), non prévus initialement. Aussi afin d'équilibrer le budget assainissement, il convient d'établir un virement de crédit depuis le budget général vers le budget assainissement pour un montant de 3 420 € qui permettra de couvrir la dépense totale en plus des 15 000 € déjà prévus

A l'unanimité des membres présents, les cinq délibérations ont été votées et adoptées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Richard s'est rendu au Conseil d'école de l'école publique : L'effectif est pour l'instant de 29 élèves, une rentrée est prévue en janvier 2022 et deux arrivées en cours d'année.

Cette année, il n'y a pas eu de dépenses de sorties et voyages à cause du COVID, donc les recettes sont plus élevées que les dépenses.

Niveau travaux : ils sont très contents du travail de Sébastien dans les escaliers (résine antidérapante) et remercient la Mairie.

Ils demandent si un nettoyage de la façade serait envisageable ainsi que l'isolation des murs de l'école.

Le problème de la baisse des effectifs qui touche les deux écoles de la commune est très préoccupant pour l'ensemble des Conseillers et ne doit pas être pris à la légère. Aussi nous allons prendre l'attache de l'Education Nationale et du Sénateur pour voir qu'elles seraient les solutions envisageables.

- La Commission travaux va prochainement se réunir pour statuer sur les travaux budgétisés pour la bibliothèque (Climatisation et volets)
- Les travaux de l'aire de pique-nique devraient très prochainement commencer
- Le goudronnage du chemin d'accès de la Maison Combes ne se fera pas pour l'instant donc nous pourrions peut-être le prévoir sur le terrain de pétanque à la place. Cette question sera traitée en partenariat avec l'association de pétanque « Biscan pas ».
- Richard expose la proposition de donation de terrain faite par M. RAMOND. Si la mairie n'en veut pas, il inclura toutes ses parcelles dans sa succession. La majorité des membres du Conseil refuse cette proposition car ces parcelles ne représentent aucun intérêt (bois, terrain trop pentus, éloignés...)
- A partir du 16 décembre un nouveau gendarme et sa famille arriveront sur le village. Préalablement à son arrivée, le logement disponible sera rénové pour environ 8 000 € HT. Le projet de la nouvelle gendarmerie suit son cours. Pour l'instant l'effectif des gendarmes est au complet, mais des départs pour mutations sont prévus.
- La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11 h 45. Des élèves de la MFR, encadrés par leur formatrice Mme THAL, seront présents et interviendront durant la cérémonie. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie dans la salle associative avec application des consignes sanitaires (contrôle pass sanitaire...)
- Dans le cadre du projet des décorations de Noël, il est prévu le 1^{er} décembre une inauguration à travers la mise en service des illuminations et la fin de l'installation des décorations. Les responsables du projet proposent de partager un vin chaud et du pain d'épice avec les bénévoles et la population, en fin d'après-midi.

Fin de la séance à 20 h 30.